

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Indre-et-Loire**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

~~~

séance du 9 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, Maire.

**Nombres de membres :**

Afférent au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

**Présents :** Mmes HODIMONT-PARINET, ROBIN et MM. CHAUVREAU, FOURRIER, GILLET, JALLET, LHERITIER, RABOTEAU et VILLION

**Absents excusés :** M. Boyer et Mme Leday

**Secrétaire de séance :** Florent CHAUVREAU

**Date de convocation :** 05/03/2021

**Date d'affichage :** 05/032021

*Le PV du 26 janvier 2021 est approuvé*

**2021-03-01 : CONVENTION COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA COMMUNAUTE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

**Monsieur le Maire rappelle** que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine exerce les compétences assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son périmètre à depuis 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Monsieur le Maire précise** que le transfert du service assainissement de la commune à la Communauté de communes n'engendrera pas de transfert de personnel. Toutefois, une convention de prestation de services entre la commune et la Communauté de Communes est à signer pour la gestion technique des équipements rattachés à cette compétence au titre de l'année 2021.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité:

- **APPROUVE la convention de prestation de services** à signer avec la Communauté de communes pour l'entretien des réseaux et équipements liés à la compétence assainissement collectif au titre de l'année 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec la Communauté de commune

**2021-03-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA DEPOSE DES CLOCHES**

M. Villion rappelle que la commune a reçu 3 spécialistes campanaires. Les devis sont les suivants :

- Mamias 2 382,00 € TTC (1 985,00 € HT)

- Gougeon 2 112,00 € TTC (1760,00 € HT)

- Bodet 1 497,60 € TTC (1 248,00 € HT)

Ces 3 devis ont également été transmis au service conservation des monuments du département d'Indre-et-Loire pour analyse des offres. Les 3 propositions ont été approuvées.

Après discussion, il a été retenu Bodet qui est le moins-disant avec un montant de 1 497,60 € TTC. Une

*Bournan-09/03/2021*

subvention de 80 % auprès du conseil départemental d'Indre-et-Loire est demandée.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Bodet
- **APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 80 % auprès du département d'Indre-et-Loire.

### **2021-03-03 : VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2021 suivantes :

|        |                                                  |       |
|--------|--------------------------------------------------|-------|
| 657358 | Autres groupements (25 €/enfant)                 | 25 €  |
| 65746  | Comité des fêtes                                 | 100 € |
| 65747  | Ligue contre le cancer                           | 30 €  |
| 657470 | Coopérative scolaire                             | 200 € |
| 657474 | APE Les Lutins 2B2C                              | 100 € |
| 657475 | Moto club les Aigles                             | 100 € |
| 65749  | Resto du cœur                                    | 40 €  |
| 657499 | Divers (demande imprévue ou projet exceptionnel) | 400 € |

### **2021-03-04 : MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE 2021- MISSION OPTIONNELLE**

M. Gillet rappelle que la communauté de communes a fait appel à un maître d'œuvre pour le groupement de commandes voirie 2021. Il s'agit de la société ECMO. Sa rémunération dépend du coût global du marché de travaux. La mission de base (AVP, PRO, ACT) est obligatoire pour toutes les communes. Elles peuvent choisir d'opter également pour la mission optionnelle (DET, AOR). Ci-dessous, les taux de rémunération proposés par le maître d'œuvre :

| <b>Cout global du marché de travaux (en HT)</b> | <b>Taux de rémunération de la mission de base</b> | <b>Taux de rémunération de la mission optionnelle</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|
| De 800 k à 1,2 M                                | 1,5 %                                             | 1,5 %                                                 | 3 %          |
| De 1.2 M à 1.6 M                                | 1,4 %                                             | 1,4 %                                                 | 2,8 %        |
| De 1.6 M à 2 M                                  | 1,3 %                                             | 1,3 %                                                 | 2,6 %        |
| De 2 M à 3 M                                    | 1,2 %                                             | 1,2 %                                                 | 2,4 %        |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opter également à la mission optionnelle

Concernant les travaux de voirie 2021, suite aux estimations reçus du maître d'œuvre, le conseil municipal décide de valider les travaux suivant :

- « La Chardonnerie »
- « La Besnardière » option 2

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Chemin de Saint-Paul : M. Gillet fait part de sa proposition pour les travaux sur le chemin de Saint-Paul. Les travaux seront faits par des conseillers municipaux.

2 /Anciens combattants d'Algérie : M. Lhéritier propose de décerner une médaille d'honneur aux anciens combattants d'Algérie habitants Bournan. Ils sont 5 sur la commune. Cela pourrait être fait pour une personne par an. Il faudrait voir avec les associations d'anciens combattants.

**RAPPEL DES AFFAIRES DU 9 MARS 2021**

2021-03-01 : convention assainissement

2021-03-02 : demande de subvention pour la dépose des cloches

2021-03-03 : vote des subventions

2021-03-04 : maîtrise d'œuvre – mission optionnelle

**EMARGEMENT :**

|                         |                           |                         |                                      |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| <b>BOYER Yves</b>       | <b>CHAUVREAU Florent</b>  | <b>FOURRIER Florent</b> | <b>HODIMONT-<br/>PARINET Pauline</b> |
| <b>GILLET Charlie</b>   | <b>JALLET Jean-Pierre</b> | <b>LEDAY Barbara</b>    | <b>LHERITIER Michel</b>              |
| <b>RABOTEAU Fabrice</b> | <b>ROBIN Mélanie</b>      | <b>VILLION Didier</b>   |                                      |